

Fribourg, 6 juin 2023

g:\c_leistung\c1_vm\swiss paramedic\01_verbandsführung\
01_hv2023\05_protokoll\230524kb_f_01_protokoll_hv_2023.docx

Procès-verbal de la 33^{ème} assemblée générale 2023

Date	Mardi 6 juin 2023
Heure	16h30 – 17h35
Lieu	Forum Fribourg, Granges-Paccot (FR)
Participants/-es	Michael Schumann, président Renaud Jaquet, vice-président Michel Eigenmann, membre du comité David Hedinger, membre du comité Andreas Jöhl, membre du comité Emmanuel, Müller, membre du comité Peter Ott, membre du comité Elmar Rollwage, membre du comité Katja Boschian, secrétariat général, procès-verbal 58 membres présents (selon la liste des présences)
Excusée	Christine Hunziker, membre du comité

Ordre du jour

1. Accueil.....	3
2. Élection des scrutateurs/-trices.....	3
3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2022.....	3
4. Approbation du rapport annuel 2022	3
5. Rapport sur l'utilisation des actifs VRR – fonds des cas juridiques.....	4
6. Approbation des comptes annuels et le rapport de l'organe de révision 2022.....	4
7. Décharge au comité.....	5
8. Élections (comité, organe de révision)	5
8.1 Élections comité	5
8.2 Élection de l'organe de révision.....	6
9. Approbation du programme annuel 2023	6
10. Motions.....	6
10.1 Motions des membres	6
10.2 Motions du comité	6
11. Adaptation des statuts – Organe de révision Art. 23	7
12. Approbation du budget 2023	7
13. Adoption des cotisations des membres 2024	8
14. Divers	9

1. Accueil

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux participants à l'assemblée générale de la Swiss Paramedic Association.

2. Élection des scrutateurs/-trices

Michael Schumann propose André Wilmes et Christian Schlagenhauf comme scrutateurs.
L'assemblée élit les deux scrutateurs à l'unanimité.

Votants : 58

Majorité absolue : 30

Majorité des 2/3 : 39

3. Approbation du procès-verbal de l'AG 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 était joint à l'invitation. Les membres ne formulent ni d'objections ni de questions.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans aucune correction.

4. Approbation du rapport annuel 2022

Le rapport annuel du président a été publié avec les documents de l'invitation.

Michael Schumann remercie tous les membres, les sections et les comités des sections, qui font un excellent travail.

Les thèmes centraux 2022 étaient les suivants :

Michael Schumann raconte la procédure et le processus de changement de nom et de logo. La proposition de nouveau nom en anglais ainsi que le nouveau logo ont été adoptés lors de l'AG du 12 mai 2022 et mis en œuvre avant la fin de l'année.

Par ailleurs, des thèmes de politique professionnelle tels que la pénurie de personnel qualifié, la violence à l'encontre des forces de sauvetage, la limitation de vitesse à 30 km/h ou la terminologie correcte des services de secours ont continué à être à l'origine de diverses prises de position rédigées et envoyées par la Swiss Paramedic. Le document « éthique professionnelle » élaboré est également très utilisé.

Elmar Rollwage fait état de la révision du plan d'études cadre pour les ambulanciers/ambulancières ES. Les possibilités de développement professionnel sont également très importantes pour la Swiss Paramedic, divers projets étant soutenus à cet effet, comme l'introduction de « spécialistes préhospitaliers » ou d'autres fonctions professionnelles.

Renaud Jaquet informe sur les trois sessions web « ASA en dialogue III » qui ont eu lieu d'avril à juin, chacune d'elles présentée dans une langue et avec un thème spécifique pour chaque région. En outre, la nouvelle session web « Swiss Paramedic en dialogue IV » a eu lieu le 14 novembre 2022, exclusivement pour les membres juniors.

En outre, Renaud Jaquet explique la collaboration et les actualités avec et en provenance des sections. Les sections sont également en contact étroit avec le comité dans le cadre de clarifications légales ou de thèmes régionaux.

En été 2022, l'application de l'association a enfin pu être lancée avec succès en Suisse romande.

Enfin, Michel Eigenmann donne des informations sur l'actualité du magazine « star of life ».

Le rapport annuel 2022 est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport sur l'utilisation des actifs VRR – fonds des cas juridiques

En 2008, l'association Droit au service de sauvetage (VRR) avait, dans le cadre de sa dissolution, transmis ses actifs à la Swiss Paramedic (anciennement ASA). Par la suite, la Swiss Paramedic avait constitué un fonds pour les cas juridiques, fonds qui présentait une somme globale de CHF 20'272.95 au 31.12.2019.

Tous les membres actifs de la Swiss Paramedic bénéficient de **l'assurance de protection juridique collective** que la Swiss Paramedic a conclue avec l'assurance CAP Protection juridique à Zurich.

La Swiss Paramedic verse la prime directement à la CAP. À partir du 1.1.2020, la prime avait été augmentée de CHF 30.- à CHF 35.- par membre/année. Au lieu d'augmenter la cotisation des membres, le comité de la Swiss Paramedic a décidé de dissoudre la provision du fonds des cas juridiques.

Pour le versement de la prime 2020 à la CAP, le montant de Fr. **10'000.-** (solde Fr. 10'272.95) était versé du fonds des cas juridiques.

Pour le versement de la prime 2021 à la CAP, le montant de Fr. **5'475.-** (solde Fr. 4'797.95) était versé du fonds des cas juridiques.

Pour le versement de la prime 2022 à la CAP, le montant de CHF **4'797.95** (solde CHF 0.-) était versé du fonds des cas juridiques.

Comme le fonds des cas juridiques a été entièrement dissous à partir de 2023 et qu'il n'y a plus de provisions, il en sera tenu compte pour l'augmentation des cotisations des membres en 2024 (voir point 13).

Les membres n'ont pas d'objection ou de question.

6. Approbation des comptes annuels et le rapport de l'organe de révision 2022

2022, le nombre de membres est resté constant par rapport à l'année précédente. À la fin 2022, la Swiss Paramedic comptait 1'903 membres.

David Hedinger expliquait les comptes annuels.

Les comptes annuels se soldent par une perte de CHF 41'980.72, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 7'553.10. L'une des raisons est la baisse des recettes du Congrès suisse de médecine d'urgence, le bénéfice restant à « Verein Schweizer Kongress für Notfallmedizin (NFK) », raison pour laquelle aucun revenu n'a pu être généré.

Il y a également eu moins de recettes pour les cotisations des membres et des abonnements, car on s'attendait à une plus grande croissance des membres.

Fribourg, 6 juin 2023

Seite 4 / 10

Pour la star of life, le nombre d'annonces réservées (imprimé) a continué à chuter, mais davantage d'annonces en ligne ont été réservées, ce qui a donc permis de réduire le déficit. En raison de la réduction partielle du nombre de membres du comité, les honoraires et les frais du comité ont été moins élevés. Le groupe de travail « Médias et prises de position Swiss Paramedic » a également tenu quelques réunions en 2022, au cours desquelles diverses demandes des médias ainsi que des prises de position ont été traitées, raison pour laquelle les dépenses sont plus élevées que celles prévues au budget. Les charges du secrétariat général sont nettement plus élevées que celles prévues au budget. D'une manière générale, on constate que le nombre de demandes de membres, les dépenses pour les membres ainsi que les mandats de toute sorte confiés au secrétariat général ont nettement augmenté et que les traitements ont pris plus de temps.

L'application de la Swiss Paramedic a pu être lancée en Suisse romande à l'été 2022, ce qui explique pourquoi, outre les coûts des projets Marketing et Projets Sections, les frais de copie et de port pour l'envoi des logins sont plus élevés que prévu au budget.

Le projet Marketing et site web comprend également la plupart des adaptations et des communications relatives au nouveau nom et au nouveau logo de la Swiss Paramedic Association, qui ont été effectuées au cours du deuxième semestre. Une mise à jour du système Typo3 a également dû être effectuée sur le site Internet, raison pour laquelle des provisions ont été dissoutes. En gros, les autres produits et charges correspondent au budget.

En raison de l'augmentation des dépenses pour les projets des sections, CHF 422.10 ont été dissous des provisions. Au 31.12.2022, le capital de l'association s'élève à CHF 122'164.62.

Les membres approuvent les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision 2022 à l'unanimité.

7. Décharge au comité

Katja Boschian demande aux membres de donner décharge pour l'année 2022.

Les membres donnent décharge au comité à l'unanimité.

8. Élections (comité, organe de révision)

8.1 Élections comité

Les membres du comité actuel se représentent pour une nouvelle période (2023-2024) :

- Michael Schumann, président
- Renaud Jaquet, vice-président
- Michel Eigenmann
- David Hedinger
- Andreas Jöhl
- Emmanuel Müller
- Peter Ott
- Elmar Rollwage

Les membres présents sont à l'unanimité d'accord d'élire les membres du comité en bloc.
Tous les membres du comité sont réélus à l'unanimité pour une nouvelle période de 2023-2024.

Christine Hunziker démissionne du comité à compter de l'AG 2023 et sera dûment remerciée lors de la prochaine réunion du comité, le 5 septembre 2023.

Swiss Paramedic la remercie pour son grand engagement.

Fribourg, 6 juin 2023

Seite 5 / 10

Simone Huber se présente comme nouveau membre du comité.

Simone Huber est élue à l'unanimité comme membre du comité pour la période 2023-2024.

8.2 Élection de l'organe de révision

Le comité propose d'élire la Truvag Revisions AG à Sursee comme organe de révision.

L'assemblée des membres élit la Truvag Revisions AG à l'unanimité comme organe de révision.

9. Approbation du programme annuel 2023

Andreas Jöhl explique le programme annuel 2023.

Politique professionnelle et associative :

- Maintenance et extension du réseau Swiss Paramedic.
- Le nouveau nom et le logo de Swiss Paramedic seront visibles partout à partir du 1er janvier 2023. Les documents stratégiques seront adaptés au fur et à mesure si nécessaire et en temps voulu lors des mises à jour.
- Les objectifs stratégiques seront poursuivis conformément en fonction du « Story of Strategy » et aux documents établis sur la base des résultats de la séance de réflexion stratégique de 2021.
- Le groupe de travail « Médias + prises de position Swiss Paramedic Association » s'occupe de thèmes actuels afin de présenter de manière optimale les profils professionnels au public.

Formation :

- Le développement professionnel des ambulanciers/ières est activement encouragé. La Swiss Paramedic s'engage pour des solutions raisonnables, soutient et coordonne.
- Congrès Suisse de la médecine d'urgence : réaliser avec succès.

Communication :

- Évaluation de l'app Swiss Paramedic depuis son lancement en Suisse romande en été 2022 et vérification de la poursuite de la viabilité financière. Si possible, l'application sera rendue accessible en 2023 aux membres restants des sections de Suisse orientale, du Tessin et des autres régions. Cela permettra d'optimiser encore la communication avec et entre les membres.
- Une Websession de la Swiss Paramedic sera organisée pour tous les membres dans le sens d'un échange d'expériences sur le thème de la « pénurie de personnel qualifié ».

L'AG approuve le programme annuel 2023 à l'unanimité.

10. Motions

10.1 Motions des membres

Aucune motion des membres n'a été soumise.

10.2 Motions du comité

Voir point 11 de l'ordre du jour.

11. Adaptation des statuts – Organe de révision Art. 23

Conformément aux directives de l'organe de révision, Truvag Revisions AG, l'adaptation suivante des statuts est proposée.

Le comité de Swiss Paramedic propose d'accepter l'adaptation sous l'art. 23 Organe de révision et de procéder à l'adaptation correspondante des statuts. La modification des statuts requiert la majorité des deux tiers des personnes présentes ayant droit de vote.

Retrouvez la dernière version des statuts [ici](#).

Avant	Nouveau
<p>Art. 23 Organe de révision L'organe de révision est proposé par le comité. L'assemblée générale élit l'organe de révision pour deux années. Celui-ci contrôle annuellement les comptes de l'association. Il remet à l'assemblée générale un rapport écrit sur les comptes de l'association et les conclusions de son expertise.</p>	<p>Art. 23 Organe de révision L'organe de révision est proposé par le comité. L'assemblée générale élit chaque année l'organe de révision. Celui-ci contrôle annuellement les comptes de l'association. Il remet à l'assemblée générale un rapport écrit sur les comptes de l'association et les conclusions de son expertise.</p>

L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'adaptation sous l'art. 23 ainsi que la modification des statuts qui en découle.

12. Approbation du budget 2023

Le budget 2023 prévoit une perte de CHF 19'192.50. Du point de vue budgétaire, les coûts annuels de licence de l'application seront importants en 2023 (total annuel d'environ CHF 13'000.-).

En 2023, les sections et Swiss Paramedic continueront à sponsoriser les prix de diplôme de CHF 500.- pour les 7 prestataires de formation en Suisse.

La mise en œuvre du nouveau nom implique en outre des coûts de production pour les give-aways, les polos et les panneaux d'affichage, raison pour laquelle le budget a été augmenté sous Projets Marketing.

En raison de l'augmentation des dépenses et de la charge de travail du secrétariat général et du groupe de travail actif « Médias et prises de position Swiss Paramedic », le budget pour leurs réunions, frais et dépenses a été augmenté.

Dans tous les autres domaines, seulement des adaptations mineures ont été apportées sur la base de l'année précédente ainsi que de l'évolution du nombre des membres et du développement de la numérisation.

En outre, il faut s'attendre à ce que le Congrès suisse de médecine d'urgence de cette année ne génère à nouveau aucun bénéfice en faveur de Swiss Paramedic.

La planification financière était adaptée en conséquence afin que le capital propre, augmentés des provisions, ne tombe pas sous le seuil des CHF 100'000.-.

L'augmentation des cotisations des membres à partir de la prochaine année associative est décisive pour maintenir les activités actuelles.

Il est demandé ce que le comité prévoit pour pouvoir couvrir la perte prévue. Selon David Hedinger, les fonds de l'association permettront de faire face à cette situation. Toutefois, c'est entre autres pour cette raison que l'augmentation de la cotisation des membres sera votée au point suivant de l'ordre du jour, afin de pouvoir continuer à garantir la couverture et à soutenir des projets à l'avenir.

Les votants approuvent le budget 2023 à l'unanimité.

Fribourg, 6 juin 2023

Seite 7 / 10

13. Adoption des cotisations des membres 2024

Le comité de Swiss Paramedic propose d'augmenter et de fixer comme suit les cotisations des membres à partir de l'année 2024 :

Membre actif *	CHF 160.-	(augmentation de CHF 40.-)
Membre junior **	CHF 50.-	(augmentation de CHF 10.-)
Membre passif *	CHF 70.-	(augmentation de CHF 15.-)

* Les membres des sections suivantes paient une cotisation supplémentaire de CHF 20.- /année : FR, GE, NE, VD, VS, TI, Ostschweiz

** Les membres juniors sont exemptés de la cotisation à la section.

Argumentaire sur l'augmentation des cotisations des membres à partir de 2024

Le comité a analysé la planification financière à moyen terme de Swiss Paramedic et a décidé de proposer à l'assemblée générale une augmentation des cotisations à l'association de CHF 40.- pour les membres actifs, de CHF 10.- pour les membres juniors et de CHF 15.- pour les membres passifs. Depuis plus de 10 ans, l'association professionnelle n'a pas augmenté les cotisations de ses membres, tout en développant et en professionnalisant considérablement ses services.

Actuellement, la structure financière de Swiss Paramedic est encore saine. Cependant, les projets à venir ne pourront plus être financés à long terme par le compte courant. Le comité tient à créer suffisamment tôt et à l'avance les conditions financières nécessaires. Si cela ne devait pas être le cas, il ne serait plus possible à moyen terme d'entreprendre des projets et de proposer toutes les prestations dans la même mesure.

L'augmentation de la cotisation à l'association doit être utilisée comme suit :

- Financement de l'extension des services pour les membres (p.ex. application de l'association, différents avantages et rabais pour les membres dans le cadre de projets, cartes de crédit, achats en ligne, etc.)
- Les primes pour l'assurance de protection juridique et le conseil juridique ont augmenté. Après l'utilisation du fonds des cas juridiques, les primes devront entièrement et pleinement être financées par les cotisations des membres à partir de 2023 (voir point 5 de l'ordre du jour).
- Compte tenu du nombre croissant des membres, la charge administrative et les demandes adressées au secrétariat général ont également augmenté.
- Le renchérissement général fait également augmenter toutes les prestations telles que le matériel de bureau, le loyer, l'électricité, le salaire des collaborateurs, etc.
- Optimisation de la communication avec les membres (application, préparation de documents et d'envois en 3 langues : allemand/français et italien)
- De nouveaux groupes de travail ont été créés (comme « Médias et prises de position »), pour lesquels des prestations supplémentaires telles que des jetons de présence et des interventions pour des déclarations/documents de position de Swiss Paramedic etc. doivent être compensées financièrement.
- Des activités en matière de relations publiques dans le cadre du lobbying, du marketing professionnel et également sur le plan politique sont poursuivies et lancées activement.

Jonas Arnould, président de la section Fribourg, prend la parole et explique au nom de la section FR qu'ils ne sont pas d'accord avec l'augmentation de la cotisation, car cela ne doit pas se faire sur le dos des membres.

L'application coûte environ CHF 19'000.- par an. Elle est cependant importante pour les synergies ainsi que pour la communication avec les membres et doit continuer à être soutenue.

Selon Jonas Arnould, les sommes disponibles ne sont pas utilisées correctement et ils estiment que le timing de l'augmentation n'est pas idéal. De nombreux membres démissionneraient à cause d'une augmentation de la cotisation, ce que le comité de la section FR n'approuve pas. Il est déjà difficile de trouver de nouveaux membres pour le comité.

Le comité de la section FR propose qu'une partie supplémentaire des cotisations soit transmise directement aux sections et souhaite que les cotisations soient réparties en fonction de l'utilisation effective. La suite du processus devrait être mise en place d'ici la prochaine conférence des présidents en novembre. Ils demandent de rejeter l'augmentation des cotisations des membres afin qu'une nouvelle solution puisse être élaborée d'ici la prochaine AG.

Un autre membre présent prend la parole et explique que le comité doit être soutenu dans sa proposition, afin que les groupes professionnels très importants dans le préhospitalier ou les membres de Swiss Paramedic continuent à avoir une association professionnelle forte.

Jonas Arnould répond qu'ils ne sont pas opposés à l'augmentation en général, mais ils sont d'avis que la cotisation devrait mieux profiter aux sections. Michael Schumann estime qu'il est important de souligner qu'il peut y avoir des démissions, mais que les petites sections continueront à être soutenues par l'association. De plus, les sections disposent de divers montants de l'association comme par le biais du poste « projets des sections ». Les président(e)s de section ont été informé(e)s en détail lors de la conférence des présidents début mai et il a été voté que l'augmentation de la cotisation de membre serait proposée sous cette forme.

Les personnes présentes n'ont pas d'autres remarques à formuler.

L'assemblée générale approuve l'augmentation des cotisations des membres 2024 avec 43 voix pour, 12 voix contre et 3 abstentions.

14. Divers

App de l'association

Emmanuel Müller informe que l'application est en service en Suisse romande depuis l'été 2022. Il est recommandé aux membres qui ne se sont pas encore inscrits de le faire afin de recevoir les dernières informations des sections et de l'association. L'application sera disponible pour tous les membres à partir du 1.1.2024.

Création de la nouvelle section Zentralschweiz

La section Zentralschweiz comprendra les cantons de LU, OW, NW, SZ, UR et ZG. Les membres dont le lieu de travail se situe dans l'un de ces cantons feront désormais partie de la section Zentralschweiz à partir du 1.1.2024 (cotisation à la section de CHF 20.- par an à payer en plus s'ils n'étaient pas affiliés à une section auparavant). L'assemblée constitutive de la section Zentralschweiz aura probablement lieu à l'automne 2023.

Les membres qui travaillent dans l'un de ces cantons sont priés de le signaler au secrétariat afin de recevoir à chaque fois les informations correspondantes.

De plus amples informations suivront en été et en automne via star of life (Swiss Paramedic intern) & par newsletter.

Swiss Paramedic Association

Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2023

Le président remercie toutes les personnes présentes de leur participation et leur souhaite une suite captivante du Congrès suisse de médecine d'urgence. Il remercie ses collègues du comité ainsi que tous les collaborateurs qui œuvrent au sein de la Swiss Paramedic.

Swiss Paramedic Association



Katja Boschian
Secrétariat général